

Paris, le 21 juillet 2000 n° 481/D130

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Réunion du 10 mai 2000

Compte rendu de l'examen de l'avant-projet
de programme statistique pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

AVIS D'OPPORTUNITÉ

ANNEXES

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 10 mai 2000

1. Le Conseil approuve les différentes actions menées pour améliorer la qualité des enquêtes statistiques publiques. En particulier, il incite vivement les services enquêteurs, SESSI et SCEES, l'INSEE et les organisations professionnelles agréées à finaliser, puis à mettre en oeuvre progressivement, en étroite concertation, la charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie.
Il souhaite que cette concertation permette notamment d'examiner les voies et moyens de publier à l'avenir un indice de la production industrielle dans les délais requis par le règlement européen.
Il souhaite également que la nomenclature PRODCOM permette de suivre l'évolution de la réalité des activités des entreprises.
2. Le Conseil encourage les travaux récemment engagés de mise en place (au SCEES) ou de rénovation (au SESSI) d'outils de coordination des fichiers de lancement des diverses enquêtes. Ces outils sont un élément important d'amélioration de la qualité, en particulier pour la cohérence des enquêtes de branche avec les enquêtes annuelles d'entreprise.
3. Le Conseil enregistre avec satisfaction la mobilisation croissante par les services statistiques ministériels de fichiers d'origine administrative sur les entreprises, rendue possible par le développement des autorisations d'accès (SESSI, SCEES, SDACAS). En particulier, il apprécie l'important programme de la SDACAS d'exploitation de données administratives et d'enquêtes existantes, en vue d'une meilleure connaissance des entreprises, notamment dans l'artisanat.
4. Le Conseil réaffirme son soutien au principe d'enquêtes thématiques, élément de souplesse permettant une adéquation rapide de la production statistique aux besoins des utilisateurs sur des phénomènes jugés particulièrement importants. Il demande que ces projets lui soient soumis au même titre que l'ensemble des projets d'enquêtes statistiques.
5. Le Conseil, conformément à son avis de moyen terme, encourage le dialogue entre les services statistiques et les organisations professionnelles aux niveaux français et européen, pour organiser des systèmes d'information assurant la permanence de données de qualité sur la sidérurgie, après la fin du traité CECA en 2002.
6. Le Conseil se félicite des travaux entrepris par le SESSI et l'INSEE pour mettre en place des indices d'entrée de commandes avant la fin 2002, conformément aux obligations contenues dans le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles. Il encourage la démarche suivie, visant à obtenir des données de qualité en cherchant à minimiser la charge des entreprises.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 10 mai 2000

INSEE - DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES

- Département de l'industrie et de l'agriculture
- Département Système statistique d'entreprises
- Division Enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ETAT A L'INDUSTRIE

- Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)
- Observatoire de l'énergie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du SCEES

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services de la DECAS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

- Bureau des études statistiques sur la recherche de la SDES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Bureau des études statistiques

PREMIER MINISTRE

- Mission d'observation statistique, d'étude et de documentation sur les médias du SJTIC

BANQUE DE FRANCE

- Direction de la conjoncture
- Direction des entreprises

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE
- 10 mai 2000 -

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
M. Maurice DELAPORTE, Chef du service Economie et commerce extérieur, L'ALLIANCE 7

Rapporteurs : Mme Véronique MOYNE, Chargée de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI
M. George DECAUDIN, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du SCEES

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (M. BOULENGIER, M. DELAPORTE)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2001

1. Exposé synthétique (Mme MOYNE, M. DECAUDIN)

2. Débat

3. Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- . Les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (SESSI-SCEES)
- . Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme (SCEES)
- . Enquête sur les petites coopératives agricoles (SCEES)
- . Enquête européenne sur l'innovation (CIS 3) (SESSI-SCEES-SDES)
- . Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes publics, l'enseignement supérieur et les services ministériels (SDES)
- . Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP (SDES)
- . Enquête sur les moyens consacrés à la recherche clinique dans les hôpitaux universitaires et dans les centres de lutte contre le cancer (SDES)

IV - Thème particulier :

La charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie (M. de JOUVENCEL, Mme MOYNE, M. DECAUDIN)

V - Questions diverses

VI - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
Mme	BENATTAR Lydie	Université Paris IX Dauphine
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
M.	BRION Philippe	INSEE
M.	BUSSY Paul	FIM

M.	CARRETTE Hervé	MAP/HFD
Mme	CHERBUY Noëlle	Union des Industries chimiques
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M.	DAUDE Christian	FIEEC
M.	de GIMEL Louis	SESSI
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	Comité du label
M.	de LA TOUR François	CICF
M.	DECAUDIN Georges	SCEES
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7
Mme	DUTRECH Véronique	Secrétariat général du CNIS
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAGNOT Olivier	SJTIC
Mme	FRANCOZ Dominique	Ministère de l'éducation nationale - DPD- SDES
M.	GOTESMAN Maxime	FGA-CFDT
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	HENON Yves	UNICEM
M.	LACHIZE Jean-Paul	SESSI
M.	LE BRUN Pierre	DECAS
M.	LE LAY Yann	CFCA
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie
M.	MEZAIZE Jean-François	UIT
M.	MOREAU Sylvain	INSEE
Mme	MOYNE Véronique	SESSI
M.	NOLIN Alain	INSEE
Mme	PARIS Jacqueline	INSEE
Mme	PAVARD Christiane	Comité du label
M.	POINAT François	Ministère de la Défense
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	REY José	MAP/DAF/SCEES
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M.	VACHER Jean-François	Ministère de la Défense
M.	VITTEK Gérard	SESSI

Absents excusés

M.	BEGUIN Jean-Marc	SESSI
Mme	LOISY	Association des brasseurs de France
M.	TISSEUIL Jean-Luc	FEDEREC
M.	LAVERGNE Richard	Observatoire de l'énergie

M. BOULENGIER et M. DELAPORTE ouvrent la séance.

M. BOULENGIER, Secrétaire Général du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) fait part de sa nomination comme président de la formation pour les domaines de l'industrie et de l'énergie. Il représente également le MEDEF au Comité du label, configuration Entreprises. M. Boulengier rend hommage à M. RENARD pour l'ampleur des travaux qu'il a menés à la présidence de cette formation, pendant une période cruciale marquée plus particulièrement par les questions européennes.

M. Boulengier considère que les ordres du jour des réunions annuelles de la formation sont chargés. Il pourrait être envisagé de tenir deux réunions mais cela risque de poser des problèmes de disponibilité pour les membres. De plus, le mois de mai étant particulier, certains n'ont pu se libérer aujourd'hui, comme M. BEGUIN, chef du SESSI.

L'ordre du jour de cette réunion a été modifié : l'enquête Services à l'industrie relevant du programme 2000 sera présentée pour avis d'opportunité en point II.

Par ailleurs, il y a cinquante ans, Robert SCHUMAN tenait son discours historique à la suite duquel fut signé le traité de Paris instituant la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Ce traité est caduc courant 2002. Les conséquences en matière de statistiques sur la sidérurgie au niveau européen seront examinées lors d'une prochaine réunion, du fait de l'absence du représentant du secteur (cf. point V ci-après).

M. DELAPORTE, Chef du Service Economie et commerce extérieur de L'Alliance 7, annonce à son tour qu'il remplace M. MANGENOT comme président de la formation pour la partie industries agricoles et alimentaires. M. Delaporte rend hommage à M. Mangenot pour la qualité des travaux qu'il a menés à la présidence de cette formation.

En charge des statistiques et notamment des enquêtes de branche, M. Delaporte s'occupe également des relations industrie-commerce, des questions d'exportation et des approvisionnements en matières premières au sein de L'Alliance 7, fédération de l'industrie alimentaire affiliée à l'ANIA.

M. Delaporte pense que si les représentants de l'industrie agro-alimentaire (IAA) sont traditionnellement moins nombreux que ceux de l'industrie manufacturière aux réunions de cette formation, ceci s'explique du fait que les IAA, pourtant premier secteur industriel français, sont constituées de petites fédérations.

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000

1. Impact de l'harmonisation statistique au niveau européen sur la charge pesant sur les entreprises et sur les travaux des services statistiques publics : M. DECAUDIN mentionne que les représentants français dans les différents groupes de travail européens font constamment part du besoin de limiter la charge pesant sur les entreprises et sur les services statistiques. Les réflexions et travaux menés actuellement au niveau européen portent à conséquence sur les points suivants :

. **règlement sur les statistiques structurelles (RSS)** : dans le cadre de l'application effective du RSS, un règlement d'application de la Commission sur la qualité a été adopté en juillet 1999. Des **indicateurs de qualité** doivent être transmis par les États membres avec les résultats statistiques. Par ailleurs, à compter de l'exercice 1999, la **période de dérogation est terminée** ; les États membres doivent en théorie appliquer le règlement dans son intégralité.

Un projet de règlement du Parlement et du Conseil modifiant le RSS de 1996 impliquerait la **fourniture de deux variables obligatoires supplémentaires sur les dépenses réalisées par les industriels pour la protection de l'environnement** : investissements réalisés dans des équipements à technologie intégrée et dépenses courantes. D'autre part, des opérations pilotes en vue d'une collecte harmonisée de statistiques, à court et moyen terme, sont en cours sur **l'offre et la demande de services aux entreprises** et sur **la démographie des entreprises**. D'autres études pilotes, prévues par le règlement, sont poursuivies sur les **revenus issus de la sous-traitance**, sur les **investissements immatériels** et sur les **variables financières**.

. **règlement sur les statistiques conjoncturelles** : en vue de son application, des travaux sont menés en particulier sur la **définition précise des variables**.

. **sortie du traité CECA** : les discussions portent sur le meilleur moyen de préserver **l'établissement coordonné de statistiques sur la sidérurgie**.

. **nomenclatures d'activités et de produits** : un **toiletage léger de la NACE et de la CPA** (classification des produits associés) est en cours. Il doit être appliqué à compter du 1^{er} janvier 2002, en cohérence avec la révision quinquennale de la nomenclature douanière internationale (Système harmonisé). **A l'horizon 2007**, une **révision** éventuellement plus profonde de la NACE et de la CPA est envisagée en liaison avec la nouvelle version de la CITI (nomenclature internationale d'activités).

M. HÉBERT souhaite que lors des Questions diverses, il soit fait un point rapide sur les discussions en cours au niveau européen sur les statistiques de la sidérurgie.

2. Application du règlement sur les statistiques conjoncturelles : Mme MOYNE rappelle que la période transitoire s'achève fin 2002.

Depuis le mois de constat janvier 2000, des questions sur les **entrées de commandes** sont introduites dans les enquêtes de branche réalisées directement par le SESSI. Des travaux ont été menés par l'INSEE sur un indicateur d'entrées de commandes.

Dans le cadre de **l'amélioration des délais et de la qualité de l'IPI** (Indice de la production industrielle), le SESSI, en accord avec la FIEEC, a repris l'enquête mensuelle sur le matériel électrique, électronique et de communication. Le SCEES a relancé une enquête mensuelle sur la charcuterie, arrêtée il y a cinq ans par l'organisation professionnelle.

En 2000 également, les travaux progressent sur le suivi des **prix à la production sur le marché extérieur** dans les secteurs du matériel agricole et de l'industrie automobile.

Fournisseur d'informations permettant de constituer l'IPI, M. DELAPORTE juge les **délais impartis par le règlement très difficiles à respecter**. Il pourrait être possible de réaliser des estimations et de fournir des résultats provisoires. Mais ceci constituerait un traitement supplémentaire pour les organisations professionnelles agréées (OPA). Ces difficultés à respecter les délais n'étant pas constatées dans les autres pays européens, la question est de savoir si elles sont dues, en France, à un souci plus grand des OPA et de l'INSEE de fournir une information de qualité.

M. HÉBERT informe que la France, retardant la sortie de l'IPI au niveau européen, est dans une situation très délicate. Les autres États membres réussissent à produire cet indice, sans problème de qualité particulier, dans les délais impartis. Une convention a dû être établie avec EUROSTAT pour tenir compte de la situation particulière de la France. Mais ceci n'est pas satisfaisant.

Le problème se pose également pour la constitution du tableau de bord du FMI. La France bénéficie d'une dérogation pour l'IPI alors que tous les autres pays industrialisés répondent à temps.

Il faut donc procéder à une réflexion collective pour remédier à la situation.

M. DELAPORTE présume que la France doit présenter des spécificités. La situation nécessite qu'on l'analyse et que l'on procède à un audit.

M. HÉBERT abonde dans ce sens.

3. INTRASTAT, poursuite du projet EDICOM de collecte informatisée de données douanières :

M. DECAUDIN informe que le souci d'allègement de la charge de collecte supportée par les PME a motivé la décision de simplifier les déclarations pour les niveaux d'obligation les plus simples (abandon des conditions de livraison et du mode de transport, simplification du régime). Certaines mesures ont été évitées comme la simplification des nomenclatures qui aurait entraîné des divergences entre celles utilisées pour les flux intra et extra communautaires.

La réflexion sur la collecte de données par voie informatique se poursuit dans le cadre du projet communautaire EDICOM 2, mis en place à compter de 2000. Le projet portera entre autres sur l'adaptation aux formats standard Internet des outils existants, pour les échanges intra et extra communautaires. Une documentation d'aide aux déclarations sera mise en ligne.

4. Prise en compte des liens entre production, exportations et importations, sans alourdissement de la charge statistique auprès des entreprises : Mme MOYNE informe que la recherche de plus de cohérence entre les statistiques de production et celles du commerce extérieur se poursuit au SESSI, aux niveaux agrégé et individuel.

5. Amélioration de la qualité et de la cohérence des résultats statistiques : en complément de ce qui vient d'être dit, Mme MOYNE mentionne la démarche relative à la Charte de qualité des enquêtes de branche (cf. point IV de l'ordre du jour) et les travaux portant sur les enquêtes annuelles

d'entreprise (EAE). Des indicateurs ont été retenus et une expérimentation est menée sur les EAE, avant généralisation aux autres enquêtes.

Outre ces travaux, d'autres portent sur la cohérence entre les résultats des EAE et des enquêtes de branche. Suite aux recommandations du groupe de travail du CNIS sur le sujet, le SCEES procède en continu à des confrontations entre les résultats de l'EAE et des enquêtes de branche réalisées directement par le Service ; les travaux sur le projet de fichier unique de lancement d'enquêtes progressent. Le SESSI suit le même type de démarche et a également poursuivi des travaux de rapprochement des données EAE/enquêtes de branche sur l'ensemble du champ. Les principaux écarts notés sur les activités ont été mis en lumière dans une première phase, les résultats individuels seront examinés par la suite.

6. Statistiques dans le domaine de l'énergie : Mme MOYNE rappelle que la loi transposant la directive communautaire sur la libéralisation du marché de l'électricité a été votée début 2000. Un accord a été conclu avec EdF pour la fourniture des données en 2000. En 2001, la Direction générale de l'énergie et des matières premières pourrait continuer à collecter les statistiques sur l'électricité.

Il faudra également tenir compte de l'évolution des nomenclatures dans ce domaine.

Par contre les décrets concernant l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes ne sont pas pris.

Un compromis a été atteint dans le cadre de la rénovation de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie (EACEI) pour maintenir l'obtention de données de qualité tout en réduisant l'échantillon autant que possible. Les doublons avec l'enquête Déchets de l'ADEME seront évités. L'EACEI rénovée sera présentée au Comité du label en juin.

M. COIFFARD remercie le SESSI d'avoir associé le CEREN aux travaux de rénovation de l'EACEI. Si, en effet, de fortes dégradations ont été évitées, des pertes de précision et de qualité sont regrettables, en particulier sur les énergies partagées entre le secteur industriel, les autres secteurs d'activité et les secteurs résidentiels (notamment le fioul domestique).

7. Moyens mis à disposition du Bureau des études statistiques sur la recherche : M. DECAUDIN informe que les moyens de ce Bureau, stables par rapport à 1999, lui permettent de réaliser en 2000 d'une part les travaux courants de production statistique et d'autre part, de mener à bien les opérations de rénovation inscrites à son programme de travail. Mais ses moyens ne lui permettent pas de valoriser les résultats comme il serait souhaitable ni d'entreprendre des études plus approfondies. De ce point de vue, la situation a donc peu évolué par rapport à 1999.

8. Encouragement du Ministère de la défense à poursuivre ses travaux et à restaurer dans l'IPI une bonne couverture des industries d'armement : M. DECAUDIN mentionne l'avancement des travaux du Bureau des études statistiques de ce ministère, visant tout particulièrement l'élaboration d'un compte satellite de la défense. Par contre, les perspectives à moyen terme de restaurer un suivi conjoncturel de l'activité de production dans les industries d'armement pour l'IPI semblent faibles, compte tenu des orientations retenues par la Direction générale de l'armement.

II - Examen pour avis d'opportunité de l'enquête Services à l'industrie du SESSI

M. BOULENGIER rappelle que cette enquête a été annoncée par M. PIERRET, Secrétaire d'État à l'industrie, lors des entretiens de l'industrie en novembre 1999.

M. de GIMEL présente l'enquête en question. Celle-ci a pour objectif de mesurer le recours (tant absolu que relatif) de l'industrie française à des prestataires de services, d'analyser les performances des entreprises industrielles en fonction de leur recours à l'externalisation et d'éclairer les actions à engager en la matière. L'enquête répond à des demandes des comités nationaux et de nombreux acteurs dont le Secrétariat à l'industrie, la DECAS, le Comité de liaison des services du MEDEF ainsi qu'à une demande européenne.

Des tests sont actuellement effectués. Si cette enquête permet d'obtenir de bons résultats, elle pourrait être étendue à d'autres secteurs d'activité.

Le questionnaire de quatre pages prévu comprendra principalement des questions qualitatives et une partie quantitative composée de rubriques permettant d'évaluer les montants de services achetés à l'extérieur.

Le plan de sondage a été allégé autant que possible afin de diminuer la charge statistique pesant sur les entreprises. Le niveau NES 36 a été retenu ; l'interrogation initiale portera sur 2000 entreprises. Une seule lettre de rappel sera envoyée. Les entreprises non répondantes seront remplacées.

Débat

M. RENARD, après avoir remercié M. BOULENGIER pour ses propos à son égard, fait quelques remarques concernant l'enquête du SESSI. Les avis émis en 1999 par la formation ne couvraient pas ce projet d'enquête. Or, à cette période de l'année, sont habituellement examinés les avant-projets de programme de l'année suivante. De plus, les membres de la formation n'ont été informés de cette demande d'avis d'opportunité que fin avril, situation tout à fait extraordinaire et critiquable.

Quant au fond, il est clair qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le sujet en raison de la faiblesse de l'information sur le domaine. Le MEDEF a réagi en raison du contexte caractérisé par une série de simplifications. En effet, il a été rappelé que, ces dernières années, ont disparu notamment le cadre achats de l'EAE ainsi que le détail de la composition des dépenses d'immobilisation tandis que le suivi de la consommation d'énergie va lui-même être à nouveau allégé. Tous ces éléments portent à réflexion. Or, il est prévu, dans l'enquête du SESSI, de poser de nombreuses questions sur les achats de services, services étant entendus au sens large, au risque de créer des redondances avec des enquêtes menées par d'autres services enquêteurs. Pour preuve, la fiche d'enquête présentée à la formation Transports, tourisme et qui est distribuée en séance. Il s'agit d'une enquête réalisée par le SES auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises.

La question quantitative évoquée par M. de GIMEL est très lourde ; des éléments du plan comptable n'ont, jusqu'à présent, jamais été demandés au niveau de détail envisagé.

Le MEDEF a une autre crainte. Il faut aider les entreprises à accroître leur compétitivité. Or cette enquête pourrait constituer l'amorce d'une nouvelle ingérence de l'État dans la gestion interne des entreprises, avec un risque de qualification de la politique d'externalisation pratiquée.

Enfin, la DIGITIP a elle-même déjà réalisé un document pour améliorer l'utilisation des services et l'externalisation dans le secteur de la mécanique, à partir d'une enquête légère.

M. RENARD précise qu'il participe au comité de pilotage de l'enquête au nom de la Fédération des industries mécaniques, en raison de l'intérêt de l'étude. Mais le MEDEF estime cette enquête plutôt inopportune. Par ailleurs, trois enquêtes du SESSI ont été antérieurement réalisées à la demande de son ministère de rattachement sans que le CNIS n'en soit saisi : une enquête sur le bilan des centres techniques, industriels et des chambres de commerce, une autre sur la contrefaçon et une troisième sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

M. ROUSSEL informe que la formation Commerce, services a discuté la veille de la question des services, l'ensemble des acteurs étant concerné par la stratégie de développement et la dynamique du secteur. Le recours aux services n'est pas en effet réservé à l'industrie. Il convient d'envisager la stratégie dans sa globalité. Celle-ci modifie l'organisation même de l'appareil productif qu'il faudra observer, les entreprises ne jouant plus les mêmes rôles. Il n'est plus question d'achats mais de stratégie d'externalisation. L'avis adopté par la formation Commerce, services préconise une meilleure observation du phénomène.

L'enquête du SESSI répond à un besoin qu'il faut traiter avec sérieux. C'est la raison pour laquelle l'INSEE a refusé de réaliser dans la précipitation une enquête sur les services aux entreprises, comme le préconisait EUROSTAT fin 1998. L'INSEE a demandé de pouvoir entreprendre une démarche plus construite sur ce sujet, équilibrant apport d'informations et charge pesant sur les entreprises.

M. ROUSSEL se permet également de faire remarquer que la position du MEDEF n'est pas simple à appréhender car elle semble varier selon le secteur d'activité d'origine de ses représentants.

M. RENARD répond qu'il est chargé de la synthèse de la position du MEDEF. Il voudrait, à travers cette enquête, sensibiliser la formation à la répartition de la charge d'interrogation. Quand on s'intéresse à un marché, sont interrogés soit les offreurs soit les clients. Cela ne représente pas le même poids d'enquêtes. Les prestataires de services ont intérêt à mieux connaître leur marché. Mais est-ce une raison pour enquêter systématiquement leurs clients en changeant profondément la logique du dispositif statistique ? Les tentatives menées dans cette optique il y a quelques années, concernant les enquêtes de branche, avaient été vaines. Initier un tel processus ici risque d'avoir des répercussions dans d'autres formations du CNIS.

Pour ce qui est de la position du MEDEF, son Comité de liaison des services ne peut que souhaiter cette amélioration de la connaissance, mais dans sa vision synthétique des besoins et de la charge statistique, le MEDEF s'oppose malgré tout à cette enquête.

M. ROUSSEL ajoute que l'INSEE a testé un questionnement recevable par les entreprises sur le sujet, tant en termes de services que d'achats et de prévisions d'achats de prestations, de dépenses internes pour des services équivalents.

La démarche du SESSI constitue une mesure de ce qu'il est raisonnable de demander à un client. Le comité de pilotage de l'enquête tiendra compte des résultats des tests en cours.

Mme AMIEL confirme que la formation Commerce, services a adopté un vœu en faveur de l'observation de la demande de services par les entreprises.

Par ailleurs, Mme AMIEL fait part d'un message de M. ROSSI, Directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) et membre du Bureau du CNIS. M. ROSSI mentionne que les prestataires de service auxquels ont recours les entreprises de l'industrie française peuvent appartenir à l'artisanat, étant de plus petite taille que les entreprises manufacturières. Donc en raison de l'impact du développement du recours à ce type de prestation sur l'artisanat, l'APCM souhaite que soient identifiées les entreprises inscrites au répertoire des métiers.

M. RENARD relève que si l'intérêt de l'APCM est manifeste, sa demande pourrait être interprétée comme une obligation pour les acheteurs de services de fournir la liste de leurs fournisseurs, ce qui n'est pas recevable.

En réponse à une question de M. DELAPORTE sur le champ de l'enquête, M. de GIMEL précise que les industries agricoles et alimentaires ne sont pas concernées par cette opération.

M. DECAUDIN mentionne que le SCEES n'est pas associé à la démarche initiée par la DIGITIP dans les conditions évoquées par M. RENARD. Le plan de charge du SCEES pour 2000 ne le permet pas. De plus, M. ROUSSEL a souligné la nécessité d'adopter une démarche adaptée et cohérente, coordonnant l'ensemble des services enquêteurs pour traiter de la question. Quand la démarche aura été clarifiée, il est vraisemblable que le SCEES y tiendra sa place.

M. de JOUVENCEL estime que l'enquête telle qu'elle est décrite présente les caractéristiques d'une enquête statistique. Elle répond aux critères retenus dans le cadre d'un examen pour avis d'opportunité, que ce soit en termes d'utilité, de réponse à des besoins non satisfaits par ailleurs, de diffusion de résultats et de taille d'échantillon. Il relève du Comité du label d'examiner attentivement la charge que représente l'enquête auprès des entreprises, l'échantillon et la méthode de sondage. Pour que ces aspects puissent être examinés par le Comité du label et éventuellement amendés, suite à des recommandations ou des réserves, il serait préférable d'accorder l'opportunité à cette enquête.

M. PUIG ajoute que, si en effet, les procédures d'introduction de cette enquête sont critiquables, le CNIS a insisté pour que l'enquête Services à l'industrie soit présentée pour avis d'opportunité à cette formation. Car il convient d'éviter les situations mentionnées par M. RENARD et de faire en sorte que les enquêtes de nature statistique, au sens de la loi de 1951, soient soumises aux procédures du CNIS. Elles doivent être réalisées dans ce cadre juridique assurant le secret statistique aux répondants ; le Comité du label, pour sa part, veille à optimiser le dispositif d'enquêtes publiques et à limiter la charge statistique pesant sur les entreprises. Le comité de direction de l'INSEE s'est d'ailleurs engagé à ce que toute enquête de l'Institut s'inscrive dans ce cadre.

M. BOULENGIER remarque que les procédures n'ont pas été complètement respectées et que la précipitation nuit au débat. La complexité des questions quantitatives soulignée par M. RENARD devra être examinée par le Comité du label.

M. DELAPORTE pense, comme M. RENARD, qu'il est préférable d'interroger les prestataires de services plutôt que les utilisateurs.

M. de GIMEL précise que l'information recherchée dans l'enquête ne peut être obtenue auprès des prestataires. Il ajoute, pour répondre à quelques points de l'argumentaire de M. RENARD, que :

- il n'y a pas redondance avec l'enquête réalisée par le SES auprès des chargeurs. Celle-ci vise à étudier les modes d'organisation de la production susceptibles d'influencer le transport des marchandises.

- la publication de la DIGITIP pour améliorer l'utilisation des services et l'externalisation dans le secteur de la mécanique repose sur les résultats d'une enquête qualitative menée auprès de 50 entreprises. La démarche quantitative est complémentaire.
- les enquêtes du SESSI sur les centres techniques et sur la contrefaçon sont davantage des enquêtes politiques réalisées à la demande du cabinet ministériel.
- le questionnaire de l'enquête est en test. La question quantitative sera calibrée au vu des résultats des tests, en agrégeant éventuellement certaines fonctions si les entreprises n'ont pas l'habitude de renseigner à ce niveau de détail.

Au nom du MEDEF M. RENARD sait gré au Ministère de l'industrie d'initier une politique en faveur de l'externalisation. Compte tenu de l'intérêt pour cette enquête d'une large partie des professions de prestations de services et de certaines professions industrielles, compte tenu des carences de l'appareil statistique public et de la comptabilité nationale, la formation devrait conclure à un intérêt relatif pour l'enquête du SESSI. En revanche, en raison des questions quantitatives et d'autres portant sur des perspectives, l'enquête du SESSI ne devrait pas avoir un caractère obligatoire. Pour ce qui est de la charge statistique, le Comité du label tranchera mais les entreprises du secteur de la mécanique, déjà interrogées, pourraient être retirées de l'échantillon.

M. HÉBERT rappelle que la demande initiale pour cette enquête émane du Secrétaire d'État à l'industrie, d'où ce caractère un peu précipité souligné par le MEDEF. Par ailleurs, la demande d'informations sur les services est très forte ; elle a été exprimée par la Commission des comptes de services et la formation Commerce, services. Enfin, pour revenir sur l'exposé liminaire de M. RENARD, la statistique doit s'adapter ; il est donc logique que des questions sur des domaines moins cruciaux soient remplacées par d'autres sur des sujets plus d'actualité. Un équilibre doit être trouvé et l'enquête du SESSI va dans le bon sens. Comme le disait M. de JOUVENCEL, il est de l'intérêt du CNIS, des professionnels et des statisticiens que les enquêtes statistiques soient réalisées sous le contrôle du CNIS.

Aussi pour reprendre les propos de M. de JOUVENCEL et de M. RENARD, la formation pourrait émettre un avis d'opportunité favorable en attirant l'attention du Comité du label sur le plan de sondage et le questionnement, notamment les questions quantitatives jugées à ce stade trop complexes.

M. PUIG ajoute qu'il pourrait être mentionné que la formation ne souhaite pas le caractère obligatoire pour cette enquête. Mais M. de GIMEL précise que l'obligation ne sera pas demandée, certaines questions portant sur les perspectives.

Avant de conclure, M. BOULENGIER regrette à nouveau la précipitation avec laquelle cette enquête a été introduite.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (cf. *avis d'opportunité joint*).

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2001

Mme MOYNE et M. DECAUDIN présentent la synthèse de ces avant-projets de programmes (cf. *Annexe I*).

M. ROUSSEL réagit à la mention par le SESSI d'un projet d'enquête dont le thème reste à définir. Le rapport du groupe de travail du CNIS sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, rattaché aux formations Système productif et Démographie, conditions de vie, est en cours de rédaction. L'impact du commerce électronique sur l'économie se fait déjà sentir ; il est présumé que ses effets en termes de prix et d'organisation des entreprises sont lourds. Les relations des producteurs avec leurs fournisseurs et leurs clients s'en trouvent modifiées. Aussi ce thème qui concerne tous les pays industrialisés mériterait d'être approfondi par des enquêtes. Un avis de la formation Commerce, services va dans ce sens.

M. BOULENGIER observe que, comme le phénomène débute, il est difficile d'en évaluer l'impact.

Présentation des enquêtes pour avis d'opportunité

- **Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement**

M. VITTEK présente en détail cette enquête réalisée par le SESSI et le SCEES (cf. fiche descriptive incluse dans l'avant-projet de programme). Le projet d'enquête comprend un volet « Dépenses courantes » qui a été réalisé une première fois en 1996. Il s'agit d'un complément aperiodique à l'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement.

Les informations demandées sur les investissements sont des éléments comptables. Lors de la mise en place de l'enquête, un effort sera fait dans la formulation des questions afin de retenir les libellés les plus précis et les plus proches possibles du vocabulaire usuellement utilisé dans le monde industriel. La partie Dépenses courantes est plus délicate et devra être améliorée par rapport à celle de 1996.

EUROSTAT souhaiterait une fourniture biennale de données sur les dépenses courantes. Mais une enquête biennale sur ce sujet n'est envisageable ni au SESSI ni au SCEES.

Les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les investissements sont supérieurs à 85%. L'échantillon de l'enquête rénovée sera revu ainsi que le questionnaire.

Mme AMIEL informe que la fiche d'enquête a été diffusée pour information à la formation Environnement du CNIS.

Mme MOYNE précise que la demande européenne couvre également les petites entreprises, que l'enquête du SESSI ne prend pas en compte pour limiter la charge statistique pesant sur les entreprises et la charge de travail des services enquêteurs.

M. COIFFARD pense que cette enquête devrait être articulée avec l'enquête sur les services à l'industrie en raison du développement de l'externalisation. Des difficultés risquent d'être rencontrées pour classer les dépenses.

En réponse à une observation de M. MEURIC sur la nécessité de coordonner l'échantillon de l'enquête en discussion avec celui de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie (EACEI) réalisée, pour sa part, dans l'industrie hors énergie, M. VITTEK rappelle que l'EACEI est exhaustive pour les établissements de plus de 100 salariés et réalisée sur échantillon pour ceux de 20 à 99 salariés. Les établissements consommant des énergies rares ou polluantes (charbon, fioul, produits pétroliers, etc.) sont interrogés systématiquement car ils doivent procéder à des investissements curatifs pour protéger l'environnement.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (cf. *avis d'opportunité joint*).

- **Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme**

M. DECAUDIN rappelle, lors de la présentation de cette enquête, que celle-ci, réalisée tous les trois ans depuis les années 70, est légère. Elle connaît d'excellents taux de réponse.

Les données fournies, non disponibles par ailleurs, sont utilisées, entre autres, par les professionnels mais aussi par le SCEES pour élaborer les équilibres ressources-emplois par produit agricole demandés par EUROSTAT, et pour étalonner un modèle d'incorporation de matières d'origine agricole. Autre exemple d'utilisation : les données ont permis au Ministère de l'agriculture d'évaluer les conséquences d'une interdiction éventuelle de l'incorporation de farines animales dans l'alimentation des porcs et des volailles. Il a alors été possible d'estimer les quantités de protéines végétales de substitution qui seraient nécessaires si une telle décision était prise.

M. DELAPORTE fait part des opinions très favorables à l'enquête transmises par courrier par les fédérations professionnelles concernées (SYNCOPAC, SNIA, USICA, ANMF).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (cf. *avis d'opportunité joint*).

- **Enquête sur les petites coopératives agricoles**

M. DECAUDIN présente ce projet d'enquête qui vise à compléter l'enquête annuelle réalisée auprès des coopératives agricoles de plus de 10 salariés. Il s'agit de collecter quelques données de cadrage sur les coopératives de moins de 10 salariés. L'enquête devrait permettre de mieux repérer les entreprises en termes de classements sectoriels d'activité. Le choix des variables quantitatives, en nombre nécessairement limité, sera débattu avec les utilisateurs.

Jusqu'en 1993, une interrogation des petites coopératives était intégrée dans l'EAE ; elle a été reprise en 1996 sur l'exercice 1995. Il est prévu de renouveler l'enquête tous les quatre ans.

M. GOTESMAN appuie le rétablissement de ce dispositif d'enquêtes. Il suggère que soient associés au comité de pilotage des représentants des organisations syndicales de salariés pour discuter des données à recueillir sur cette population très importante en nombre et au niveau de l'emploi.

M. LE LAY soutient totalement le projet ; sa périodicité tous les quatre ans est opportune. L'enquête se justifie en raison de l'importance des mouvements des entreprises dans le domaine. De plus, du fait de la nature des coopératives agricoles, certaines filières dans quelques régions sont mal prises en compte dans l'EAE. C'est le cas dans le Sud de la France où il existe un grand nombre de petites structures. L'enquête permettra donc d'avoir une vision plus complète du monde des coopératives agricoles et de sa place dans l'emploi et dans l'aménagement du territoire.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** en souhaitant que soient associés au comité de pilotage des représentants des syndicats de salariés (*cf. avis d'opportunité joint*).

- **Enquête européenne sur l'innovation (CIS 3)**

M. de GIMEL présente l'enquête sur l'innovation réalisée dans l'industrie manufacturière par le SESSI et dans les IAA par le SCEES. Cette enquête porte également sur les banques et assurances et les transports. Une enquête sera également menée sur le sujet dans le commerce et les services sous une forme différente car y sera traitée en plus l'innovation autre que technologique.

Cette enquête a lieu tous les quatre ans. C'est la seule source existante sur l'innovation. Elle est coordonnée au niveau européen. Une décision du Parlement européen et du Conseil concernant la production et le développement de statistiques communautaires sur la science et la technologie, visant notamment les informations concernant l'innovation apportées par cette enquête, est actuellement en discussion.

Le questionnaire sera harmonisé au niveau européen.

L'obligation sera demandée lors de l'examen par le Comité du label.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable pour l'enquête réalisée dans l'industrie et les IAA**. Les éléments concernant l'enquête réalisée par la SDES dans le secteur des banques et assurances, présentés dans la fiche descriptive d'enquête, incluse dans l'avant-projet de programme 2001, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation de la part de la formation, **l'avis d'opportunité favorable est également accordé pour l'enquête effectuée par la SDES** (*cf. avis d'opportunité joint*).

- **Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : volet organismes publics, enseignement supérieur et services ministériels, volet associations et GIP**

- **Enquête sur les moyens consacrés à la recherche clinique dans les hôpitaux universitaires et dans les centres de lutte contre le cancer**

Mme FRANCOZ présente ces trois enquêtes qui s'adressent aux différents acteurs de la recherche publique. Elles sont réalisées en parallèle avec l'enquête obligatoire sur la R&D auprès des entreprises.

Les trois enquêtes présentées pour avis d'opportunité feront l'objet d'une rénovation qui devrait être entamée au deuxième semestre 2000. Une plus grande cohérence sera recherchée avec l'enquête réalisée auprès des entreprises. Les enquêtes seront également revues pour permettre de mieux répondre aux demandes du Ministère de la recherche. De nouvelles questions pourraient être introduites sur les brevets et l'innovation ; d'autres devraient permettre de mieux connaître les liens entre recherche publique et recherche en entreprise, notamment l'impact des mesures d'incitation auprès des chercheurs à créer des entreprises. Les nomenclatures seraient améliorées et actualisées.

Mme AMIEL rappelle que l'enquête obligatoire sur la R&D auprès des entreprises a été présentée à cette formation pour avis d'opportunité lors de sa réunion en 1998, ce qui explique que ces trois enquêtes soient présentées aujourd'hui ici, bien qu'elles ne portent ni sur l'industrie ni sur l'énergie. En effet, chaque service producteur relève, au moins pour une partie de son programme, d'une seule formation du CNIS.

Par ailleurs, la fiche descriptive de l'Enquête sur les moyens consacrés à la recherche clinique dans les hôpitaux universitaires et dans les centres de lutte contre le cancer a été diffusée pour information à la formation Santé, protection sociale (SPS) qui s'est réunie le 3 mai. M. de KERVASDOUÉ, président de cette formation, a été sensible à ce souci et a souligné l'intérêt d'appréhender l'origine,

interne ou externe au service, de la recherche. Suite au débat, la formation SPS a estimé opportun de réaliser une telle enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** (*cf. avis d'opportunité joint*).

IV - Thème particulier : la charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie

En introduction, M. de JOUVENCEL rappelle que cette charte de qualité s'inscrit dans le cadre des actions menées pour améliorer la qualité des enquêtes statistiques publiques. EUROSTAT incite à aller dans ce sens, notamment en augmentant ses exigences sur les délais de fourniture de données, comme l'IPI.

Au niveau national, la qualité est également mise en avant : démarche Statistique publique, procédures du CNIS visant à accorder avis d'opportunité et label d'intérêt général. Dans ce contexte, les enquêtes de branche dans l'industrie ont la particularité d'être réalisées, pour une partie d'entre elles, par des organisations professionnelles agréées (OPA) en partenariat avec le SESSI et le SCEES.

La charte proposée a pour objectif la construction en commun d'un partenariat pour la qualité comportant des engagements pour les OPA et les services enquêteurs. Le respect de ces engagements permettra aux OPA d'obtenir la reconnaissance de la qualité de leurs enquêtes et de bénéficier de procédures allégées pour obtenir l'avis de conformité du Comité du label et l'attribution du visa les rendant obligatoires.

Le projet de charte, présenté ici, résulte des travaux d'un groupe de travail interne à l'administration qui a rassemblé des représentants du SESSI, du SCEES et de l'INSEE. Des consultations seront menées par les services enquêteurs auprès de représentants des OPA. Puis un texte sera présenté au Comité du label et, en cas d'avis favorable du Comité, ce texte devra être signé par les OPA et les services enquêteurs.

Le projet de charte définit des **règles de bonne pratique** applicables aux services enquêteurs et OPA pour la réalisation des enquêtes de branche. Ces pratiques feront l'objet d'une évaluation régulière sur la base **d'indicateurs**. Cette charte **engage les parties prenantes** signataires. Elle servira de **base à l'attribution de l'avis de conformité du Comité du label et du visa**. En effet, les enquêtes des OPA qui, une année donnée, auront fait l'objet d'une évaluation positive, recevront avis de conformité et visa sans passage formel devant le Comité. La liste de ces enquêtes et des OPA devra être transmise au Comité. Les enquêtes qui n'auraient pu être examinées bénéficieront d'une reconduction du visa, sachant qu'il est envisagé d'évaluer d'ici 2002/2003 toutes les enquêtes de branche. Les enquêtes des OPA dont l'évaluation aura démontré qu'elles rencontrent quelques difficultés devront faire l'objet d'un dossier à présenter au Comité du label qui émettra des recommandations, voire des réserves, visant à aider les OPA à se conformer aux critères de qualité de la charte ; un deuxième passage devant le Comité pourra alors être envisagé.

M. DECAUDIN présente **le projet de texte de la charte** et Mme MOYNE **les indicateurs** associés (*cf. Annexe II*).

Débat

M. de LA TOUR, en tant que responsable de la Confédération des Industries Céramiques, réagit sur un premier point : **la compatibilité des nomenclatures utilisées dans les enquêtes de branche avec les nomenclatures officielles**. La nature des produits dans le secteur des industries céramiques varie fortement ; or la classification PRODCOM ne reflète pas cette diversité et fournit donc des statistiques inadéquates pour la profession. Les modifications de ces nomenclatures au niveau européen relèvent de procédures relativement complexes. De quels moyens dispose-t-on pour améliorer la situation ? Pour quelle utilisation ?

Par ailleurs, on assiste à des concentrations importantes d'entreprises. Il est donc de plus en plus difficile de diffuser des données à un certain niveau de détail, les informations étant alors couvertes par le secret statistique. De plus les grandes entreprises se montrent réticentes à fournir des données qu'elles considèrent comme confidentielles.

Les adhérents à toute fédération professionnelle demandent des informations cohérentes sur l'activité et le marché du secteur. Or **la confrontation des données collectées ou estimées avec les données douanières** met en évidence de grands écarts, aux niveaux national et européen.

M. BUSSY informe que le SESSI a présenté il y a quelques semaines la charte de qualité à la Fédération des industries mécaniques. **L'idée d'une charte est bonne** mais ses termes ne font que reprendre ceux de la loi de 1951, des arrêtés d'agrément et des conventions qui lient OPA et services enquêteurs. L'idée de rassembler ces éléments dans un document unique est positive. Le texte de ce projet de charte va évoluer au fil des discussions. Serait-il possible de **disposer des différentes versions** du texte au fur et à mesure des modifications ?

Au nom de L'Alliance 7, M. DELAPORTE **approuve la démarche** qui tend vers une charte de qualité, mais fait part aussi de **quelques craintes**, légitimes dès qu'on formalise des procédures.

La version actuelle du texte de la charte sera présentée le 7 juin au sein de l'ANIA par le SCEES, en présence des OPA concernées. Lorsque des modifications importantes seront apportées au texte lors des étapes suivantes, de nouvelles versions pourront être diffusées aux OPA ou à leurs représentants.

M. MEZAIZE, en tant que représentant des industries textiles, s'associe à cette **initiative très positive**. Le SESSI a pris contact avec quelques grandes fédérations ; des travaux sont réalisés pour améliorer les délais ou le niveau de réponse pour l'IPI.

La nomenclature **PRODCOM pose également problème** car elle ne reflète pas les activités nouvelles foisonnantes dans le secteur du textile. De même les **indicateurs d'entrées de commandes** imposés par EUROSTAT seront peu fiables pour certaines activités. Autant les relations contractuelles très en amont dans les filières sont relativement stables, autant, à d'autres stades, les données sur les prises d'ordres mensuelles sont parfois très hétérogènes.

Par ailleurs, les moyens mis en place par les OPA pour réaliser les enquêtes de branche risquent de se dégrader fin 2000 du fait d'un **changement de régime fiscal**.

Mme MOYNE assure qu'une **diffusion aussi large que possible des versions de la charte** présentant des modifications significatives sera réalisée.

Par ailleurs, il est possible de **faire évoluer la nomenclature PRODCOM** par l'intermédiaire des FEBI (fédérations européennes de branches industrielles).

M. LACHIZE, qui représente la France au Comité PRODCOM, confirme que même s'il n'est pas très facile de faire évoluer PRODCOM, les organisations professionnelles peuvent s'adresser aux FEBI. Les propositions sont discutées au Comité PRODCOM mais se pose souvent le problème de la diffusion d'informations demandées à des niveaux très fins. Des propositions de modifications peuvent également être adressées au SESSI qui les transmettra à EUROSTAT.

M. DELAPORTE mentionne **les mêmes difficultés concernant les nomenclatures PRODCOM et douanière**. Les procédures de révision de PRODCOM ne donnent pas toujours satisfaction. Aussi, des subdivisions sont proposées au SCEES et à l'INSEE.

Dans le secteur alimentaire, on trouve également des **incohérences** flagrantes avec les données douanières ainsi que certaines **réticences** à répondre aux enquêtes statistiques.

Mme MOYNE précise que des travaux sont réalisés pour **améliorer la situation au niveau des nomenclatures**. PRODFRA est plus détaillée pour certains postes que PRODCOM, ce qui donne certaines marges de manœuvre. Par ailleurs, le SESSI réalise des enquêtes très légères, comme dans la sous-traitance électronique, pour mieux comprendre les évolutions de certaines activités et en tenir compte dans les questionnaires.

Dans le secteur textile mais aussi d'une manière globale, des travaux sont effectués pour étudier les incohérences entre statistiques de production et statistiques douanières. Dans le cadre de l'enquête Echanges internationaux intra-groupes, qui sera lancée en septembre 2000, les montants des importations et des exportations seront pré-imprimés à partir des données douanières.

M. de LA TOUR souligne que les opérations commerciales France-étranger se réalisent de plus en plus par des opérations au sein de groupes. Avec l'autorisation de ses adhérents, la Confédération des Industries Céramiques demande à chaque entité interrogée d'indiquer la provenance par pays en Europe et hors Europe des productions qui sont revendues en France. Cette information sera-t-elle disponible au niveau national ?

Mme MOYNE rappelle que l'un des objectifs principaux de l'enquête Echanges internationaux intra-groupes est de mesurer la part des échanges effectuée au sein des groupes industriels. De nombreuses publications présentent les résultats de l'enquête précédente sur le sujet, qui a été réalisée en 1994.

M. HÉBERT pense, comme M. de LA TOUR, que les entreprises sont de plus en plus concernées par le marché européen. C'est la raison pour laquelle la charte de qualité insiste sur la nécessité de **publier des résultats au niveau européen** et non plus simplement au niveau national.

Par ailleurs, la charte insiste également sur l'**utilisation de l'identifiant SIRENE comme numéro de gestion**. Ceci est très important si l'on veut confronter des données de production avec celles d'INTRASTAT ou entre enquêtes de branche et EAE. Des travaux sont en cours avec la Direction générale des impôts pour l'intégration de cet identifiant dans leurs fichiers.

M. HÉBERT souhaite que, si un vœu est émis par la formation sur la charte de qualité, il y soit évoqué la possibilité d'examiner les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer les délais de production de l'IPI pour se conformer au règlement européen.

M. DELAPORTE pense que dans le cadre de la charte de qualité devraient être envisagés plusieurs cas de figure : non signature de la charte par une OPA, non conformité, conditions de dénonciation de la charte, clause de révision. En effet, la plupart des OPA envisagent cette charte avec une relative méfiance.

M. de JOUVENCEL répond qu'un des objectifs de la concertation qui est menée actuellement est la signature par un maximum, sinon la totalité des OPA. Si une OPA ne signe pas ou n'est pas en état d'appliquer la charte, la concertation doit aboutir à ce qu'elle soit en mesure de l'appliquer ou alors à ce que l'administration reprenne l'enquête. Mais le Comité du label et les services enquêteurs souhaitent que cette dernière situation ne se produise qu'à l'issue d'un dialogue où toutes les options auront été envisagées.

Un paragraphe prévoyant la révision de la charte a été rajouté. Il y est stipulé qu'une révision peut être réalisée à la demande d'un nombre suffisant d'OPA, des services enquêteurs ou de l'INSEE. Un débat d'opportunité pourra être organisé au CNIS et un groupe de travail à nouveau constitué pour adapter le texte aux problèmes rencontrés ou à une évolution du contexte réglementaire, voire européen.

V - Questions diverses

Concernant les statistiques sur la sidérurgie, M. HÉBERT rappelle que ces statistiques sont régies par un système particulier résultant du traité de Paris instituant la CECA et non par les règlements ultérieurs. Ce système va disparaître en 2002 suite à la fin du traité CECA.

Lors de la dernière réunion des directeurs de statistiques d'entreprises à EUROSTAT, une majorité de pays était favorable au maintien du système actuel en l'allégeant : les statistiques de l'acier seraient collectées, au niveau de détail requis par l'ensemble des professions, sous le contrôle des instituts de statistiques (dans le cas de la France, le SESSI). Une minorité de pays a vivement souhaité réduire l'ensemble de manière drastique.

Afin de soutenir les représentants français, un vœu devrait être émis par la formation encourageant le dialogue entre les services statistiques et organisations professionnelles aux niveaux français et européen pour que soit maintenu un système de statistiques de qualité sur la sidérurgie.

VI - Projet d'avis (Mme AMIEL)

La formation discute du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière pour approbation.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Véronique DUTRECH

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 8 septembre (tél. : 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

Documents préparatoires ou distribués en séance

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001
- Demande d'avis d'opportunité - Enquête services à l'industrie (*distribué en séance*)
- Transparents sur la charte de qualité (*distribué en séance*)
- Enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (*distribué en séance*)

AVIS D'OPPORTUNITÉ



Paris, le 23 mai 2000 n° 417/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête Services à l'industrie

Programme : 2000
Emetteur : SESSI

L'enquête en référence a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie, au cours de sa réunion du 10 mai 2000.

L'enquête a pour objectif de mesurer le recours (tant absolu que relatif) de l'industrie française à des prestataires de services, d'analyser les performances des entreprises industrielles en fonction de leur recours à l'externalisation et d'éclairer les actions à engager en la matière.

La demande initiale émane du Secrétariat d'État à l'industrie (annonce en a été faite par le Ministre lors des entretiens de l'industrie en novembre 1999). L'enquête répond également aux besoins exprimés d'une part au niveau européen, d'autre part par la DECAS (Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services), des représentants des entreprises (notamment le Comité de liaison des services du MEDEF) et les comptables nationaux de l'INSEE.

L'enquête sera réalisée auprès d'environ 2 000 entreprises de plus de 20 salariés de l'industrie manufacturière (hors agro-alimentaire) ; après le premier rappel, les entreprises non répondantes seront remplacées, ce qui porterait à 3 000 le nombre d'entreprises interrogées. L'échantillon devrait être exhaustif pour les entreprises de plus de 1 000 salariés.

La collecte sera effectuée par le SESSI en 2000. Un questionnaire de 4 pages est visé, comprenant majoritairement des questions qualitatives ; il comportera aussi une partie quantitative (avec de nombreuses rubriques) pour évaluer les montants de services achetés à l'extérieur, notamment pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale.

Le groupe de pilotage comprend des représentants du Secrétariat d'État à l'industrie, de l'INSEE, de la DECAS et des fédérations professionnelles.

Un retour d'information à l'unité enquêtée sera assuré. La publication d'un 4 pages, d'un ouvrage d'analyses et d'études est envisagée.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**, sans demande d'obligation.

Paris le 17 juillet 2000 n°470/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement

Programme : 2001

Emetteurs : SESSI, Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

SCEES, Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de sa réunion du 10 mai 2000.

L'enquête est une extension "apériodique" de l'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement, réalisée par le SESSI et le SCEES. La mise en place de la future enquête sera l'occasion d'une remise à plat de l'ensemble de l'enquête (y compris le noyau annuel Investissements).

L'objectif de l'opération est d'actualiser et d'augmenter la connaissance sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement .

La demande émane des entreprises interrogées en 1996, des organisations professionnelles, des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, de la DIGITIP, des Ministères de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de l'agriculture et de la pêche, de l'ADEME, de l'IFEN, de cabinets d'études et d'universitaires. Les informations fournies permettent de répondre aux demandes d'EUROSTAT à travers le règlement structurel et de l'OCDE.

L'enquête couvre les dépenses relatives aux investissements « productifs » et « non productifs », aux études en vue d'un investissement, aux études réglementaires, aux management, frais de surveillance et primes d'assurances liés à l'environnement, aux redevances et taxes environnementales. Les concepts employés correspondent à la méthodologie du Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (Sériee).

L'enquête porte actuellement sur un échantillon de près de 8 000 établissements producteurs de l'énergie et de l'industrie (y compris les IAA), de plus de 20 salariés. Sont tous interrogés : les établissements de plus de 100 salariés, ceux de 50 salariés voire de 20 salariés pour les activités particulièrement polluantes, les établissements consommateurs de combustibles minéraux solides ou de produits pétroliers, les établissements de stockage des entreprises de production de pétrole et de gaz naturel. La possibilité d'alléger l'échantillon pour la future enquête est étudiée.

La collecte devrait s'échelonner de janvier à juillet 2002. Le questionnaire sera élaboré avec l'aide d'un comité de pilotage comprenant des représentants des demandeurs précités, d'EdF-GdF et de personnalités qualifiées. Le temps de remplissage du questionnaire devrait être de l'ordre de 30 à 45 minutes.

La diffusion des résultats comprendra : deux " 4 pages " (SESSI et SCEES), un SESSI Chiffres Clés références, un retour d'informations aux industriels interrogés.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris le 17 juillet 2000 n°471/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Programme : 2001

Emetteur : SCEES, Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de sa réunion du 10 mai 2000.

Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années.

L'objectif principal est la connaissance des quantités de matière première d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. L'importance des débouchés de certains produits agricoles dans le secteur agro-alimentaire peut ainsi être mesurée. Les informations collectées permettent de répondre aux demandes d'EUROSTAT. Elles servent également à caler un modèle annuel utilisé par le SCEES pour simuler les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels.

La demande émane du Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction des politiques économique et internationale, Direction générale de l'alimentation, SCEES) ; des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et leurs organisations ; des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations ; de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC).

Les thèmes abordés sont :

- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme (y compris aliments d'allaitement), selon un détail de l'ordre de 70 produits ;
- la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles). Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

L'enquête portera sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an, soit de l'ordre de 270 établissements.

La collecte sera réalisée au premier semestre 2001 par voie postale par le SCEES.

Le questionnaire de 1998 sera révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'agriculture et de la pêche et des professions concernées.

Le temps de remplissage maximum du questionnaire ne devrait pas excéder deux heures.

Les résultats seront diffusés dans Agreste-primeur 4 pages à l'été 2001 et dans "Chiffres et données agro-alimentaires" à l'automne 2001. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants à l'enquête à l'été 2001.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris le 17 juillet 2000 n°472/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les petites coopératives agricoles

Programme : 2001

Emetteur : SCEES, Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de sa réunion du 10 mai 2000.

L'enquête a pour objet de compléter, à échéance régulière (tous les 4 ans en principe), les données économiques recueillies tous les ans sur les coopératives de 10 salariés et plus dans l'Enquête annuelle d'entreprise du SCEES par quelques données de cadrage sur les coopératives de moins de 10 salariés, de façon à disposer d'une vue d'ensemble de la coopération agricole.

La dernière investigation de ce type a été menée en 1996, sous forme d'une extension (fiche sommaire) de l'EAE.

La demande émane du Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction des politiques économique et internationale, Direction des exploitations, de la politique et de l'emploi, SCEES), de la Confédération française de la coopération agricole et de la Mutualité sociale agricole.

Les principaux thèmes abordés sont : les activités économiques exercées, les principaux résultats économiques sur l'exercice 2000, l'intégration dans des unions de coopératives.

L'enquête sera exhaustive et portera sur les 2000 entreprises coopératives agricoles (coopératives, SICA, unions de coopératives) de moins de 10 salariés.

La collecte sera réalisée au premier semestre 2001 par voie postale par le SCEES.

Un groupe de pilotage sera constitué. Le questionnaire sera élaboré en collaboration avec les représentants des services concernés du Ministère de l'agriculture et de la pêche et ceux de la coopération agricole.

Le temps de remplissage du questionnaire ne devrait pas excéder une heure.

Les résultats seront diffusés dans Agreste-primeur 4 pages à l'été 2001. Les principaux résultats statistiques seront retournés aux répondants à l'enquête à l'été 2001.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** en souhaitant que soient associés au comité de pilotage des représentants des syndicats de salariés.

Paris le 17 juillet 2000 n°473/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur l'innovation (CIS 3)

Programme : 2001

Émetteurs : SESSI, SCEES, bureau des Études statistiques sur la Recherche de la SDES

Le projet en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de sa réunion du 10 mai 2000.

L'enquête vise à mesurer l'innovation technologique des entreprises françaises, dans l'industrie, les industries agricoles et alimentaires, dans les banques et assurances.

Cette enquête est réalisée à la demande de la Commission européenne et de l'OCDE. Une décision du Parlement européen et du Conseil concernant la production et le développement de statistiques communautaires sur la science et la technologie, visant notamment les informations concernant l'innovation apportées par cette enquête, est actuellement en discussion.

L'enquête sera également réalisée, dans leur secteur respectif, par l'INSEE (commerce, services) et le SES (transports).

Les thèmes en sont le type d'innovation, les dépenses pour l'innovation, les objectifs, les partenaires, le financement, les obstacles. L'enquête dans le commerce et les services portera en plus sur l'innovation autre que technologique.

Sur les 23 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés (hors IAA), l'échantillon sera d'environ 6 000 unités, avec une interrogation exhaustive au-dessus de 500 salariés.

Sur les 3 200 entreprises IAA de plus de 20 salariés, l'échantillon sera d'environ 1 000 entreprises, avec une interrogation exhaustive au-dessus de 250 salariés.

L'échantillon de l'enquête auprès des banques et assurances sera d'environ 500 unités.

L'enquête sera réalisée en 2001 pour la partie industrielle hors IAA par le SESSI, pour la partie IAA par le SCEES et pour la partie banques et assurances par la SDES.

Le questionnaire postal de 4 pages sera harmonisé au niveau européen.

Le groupe de pilotage est composé de représentants des administrations concernées, des industriels, des organisations professionnelles, des organismes internationaux, de l'ANVAR et de chercheurs.

Un retour d'information à l'unité enquêtée, la publication de 4-pages et la transmission des résultats aux organismes internationaux sont prévus.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris le 17 juillet 2000 n°474/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : volet organismes publics, enseignement supérieur et services ministériels, volet associations et GIP

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche clinique dans les hôpitaux universitaires et dans les centres de lutte contre le cancer

Programme : 2001 et années suivantes

Emetteur : Bureau des Études statistiques sur la Recherche de la SDES

Ces trois enquêtes ont été présentées à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de sa réunion du 10 mai 2000, suite à la demande du CNIS de réexaminer les enquêtes menées régulièrement depuis plusieurs années.

Elles sont réalisées en parallèle avec l'enquête obligatoire sur la R&D des entreprises. Elles permettent l'estimation de l'effort public de R&D et de répondre, entre autres, aux demandes du ministère chargé de la recherche et des organismes internationaux, comme l'OCDE et EUROSTAT.

Ces enquêtes apportent les données de base sur la R&D : ressources en fonction de leurs origines ; montants de travaux de R&D exécutés par nature de charges ; destination des fonds dépensés pour financer des travaux réalisés par des agents extérieurs ; moyens humains affectés à la R&D selon le type d'emploi occupé et, pour les chercheurs, selon la discipline.

Ces enquêtes feront l'objet d'une rénovation. De nouvelles questions devraient être introduites dans le questionnaire. Il devrait également être procédé à une amélioration et à une actualisation des nomenclatures.

L'enquête dans les organismes publics, l'enseignement supérieur et les services ministériels porte sur 100 unités, celle dans les associations et les GIP sur 400 unités, celle dans les hôpitaux universitaires et dans les centres de lutte contre le cancer sur 49 unités.

Les enquêtes sont annuelles. La collecte dure jusqu'à la fin de l'année.

Un comité de pilotage sera constitué pour la rénovation des enquêtes. Il réunira des utilisateurs des données sur la recherche publique et des interlocuteurs répondant à l'enquête au sein des organismes. Il sera chargé d'évaluer les nouveaux besoins en information sur la R&D non couverts par les enquêtes actuelles ainsi que la pertinence du questionnaire actuel en lien avec les évolutions constatées dans le domaine de la recherche publique.

Les résultats des enquêtes sont publiés dans les différentes publications de la Sous-direction des études statistiques du ministère : Note d'Information, dossier sur la recherche, dans un chapitre « R&D » de *Repères et références statistiques*.

Chaque unité enquêtée est destinataire de la Note d'Information.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

ANNEXES



Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2001

Georges DECAUDIN, Véronique MOYNE, rapporteurs de la formation

L'année 2001 sera marquée par les opérations nouvelles impliquant les Organisations professionnelles agréées (OPA) et nécessitant donc un partenariat actif OPA – services enquêteurs :

- généralisation de la collecte de données sur les entrées de commandes dans les enquêtes de branche ;
- mise en place de la charte qualité des enquêtes de branche, qui devrait être facilitée dans les années à venir par la disponibilité d'outils de coordination de lancement des enquêtes plus conviviaux : projets FUL pour le SESSI et REBUS pour le SCEES.

Par ailleurs, à côté du renforcement des enquêtes de production, l'un des noyaux durs de la statistique industrielle, les services enquêteurs doivent faire face à une forte demande d'informations nouvelles, qui nécessite la mise en place d'enquêtes thématiques. Celle-ci s'accompagne d'un arbitrage souvent difficile entre intérêt de l'enquête et problèmes de charge pour les entreprises et les services enquêteurs.

1- Statistiques, indicateurs et analyses infra-annuels

L'application du **règlement européen** sur les statistiques conjoncturelles impose au plus tard en janvier 2003, la confection de données et d'indicateurs nouveaux (indices d'entrées commandes, prix à l'exportation) et le raccourcissement des délais de production de l'Indice de la production industrielle.

Dans ce contexte, l'année 2000 a permis de mettre en place une **collecte de données sur les entrées de commande** dans les enquêtes de branche directement effectuées par le SESSI. En 2001, la collecte sera généralisée à la quasi-totalité des activités concernées, en partenariat avec les organisations professionnelles agréées (OPA). Simultanément, une politique de qualité visant notamment la réduction des délais d'obtention des résultats des enquêtes de branche sera menée avec l'ensemble des OPA de l'industrie, en s'appuyant sur **la charte de qualité**. La mise en application de ce document, en cours de finalisation, constituera un engagement des services enquêteurs et des OPA à respecter un certain nombre de règles de bonnes pratiques statistiques avec une évaluation régulière du respect de ces engagements. Enfin, les enquêtes de branche sur l'électricité, le gaz et l'acier sont en cours de révision suite à la déréglementation de l'énergie et la fin prochaine du traité CECA.

Les travaux de définition et de rénovation des indicateurs de court terme se poursuivront avec:

- le début des travaux de la base 2000 de l'**Indice de la production industrielle**, après la mise en production de la base 1995 en avril 2000. La base 2000 vise en particulier l'amélioration du suivi de l'informatique, des industries aéronautiques, navales et spatiales et de tout ce qui concerne les industries de l'armement. Sur ces deux derniers points, les conséquences de la réorientation des missions de la Délégation générale pour l'armement (DGA) devront être prises en compte ;
- le développement du **projet de confection d'un indicateur d'entrées de commandes** ;
- la mise en place progressive de nouveaux **indices de prix de production à l'exportation et à l'importation**, en relation avec l'évolution de l'offre en terme d'indices diffusés ;
- la poursuite de la mensualisation des **indices de prix de vente industriels des IAA**, qui devrait être achevée fin 2001 ;
- la fin du **projet TVA** pour le traitement des données fiscales infra-annuelles, avec la prise en compte du champ variable et le traitement des données « immobilisations » ;

- les premiers travaux de réflexion autour d'un **dispositif d'indicateurs d'investissements** issus des sources fiscales et de l'enquête sur les produits, les charges et les actifs (PCA) qui prend la suite en 2000 de l'enquête stocks, produits et charges ;
- le début des travaux sur l'élaboration **d'indicateurs conjoncturels sur les secteurs de la communication**.

Enfin, l'élaboration des autres données et indicateurs de court terme sera poursuivie, en cherchant à améliorer la **diffusion notamment par Internet** et mettre en place des **modes de collecte par voie électronique** facilitant les retours d'information aux entreprises. Cette voie sera notamment suivie par le SESSI pour la collecte de ses enquêtes mensuelles de branche, la Direction générale des douanes et droits indirects qui poursuivra sa politique de diffusion électronique, et l'INSEE qui met en place sur Internet un sous-site consacré aux indices présentant un intérêt particulier pour les entreprises.

2- Statistiques et synthèses structurelles

Les grandes orientations du programme à moyen terme 1999-2003 portaient sur :

- la consolidation des investissements consentis à l'occasion du passage à la 4^e génération des enquêtes annuelles d'entreprise (EAE),
- l'amélioration de la qualité, et en particulier des délais de disponibilité de résultats, pour plusieurs opérations importantes : enquêtes de production détaillées permettant de répondre au règlement PRODCOM, système SUSE de confrontation des données issues des EAE avec celles issues des déclarations fiscales, système intermédiaire entreprises faisant le lien entre données issues des statistiques d'entreprises et travaux de comptabilité nationale,
- le développement de l'utilisation de sources administratives.

Les projets de programme 2001 se situent dans la continuité de ces orientations.

La **mise en place de la 4^e génération des EAE** au SESSI et au SCEES peut être considérée comme quasiment terminée. Les délais de disponibilité des résultats sont satisfaisants, les fichiers définitifs relatifs à l'exercice n étant disponibles avant la fin de l'année n+1. La lourdeur de cette rénovation n'a toutefois pas été sans conséquences. Quelques modules ne seront pas opérationnels au SCEES avant 2001. D'autres opérations prévues par le SESSI ont également dû être décalées sur 2000-2001, voire 2002 : estimation de comptes d'exploitation par établissements pour compléter les données régionales, enrichissement des données EAE sur les groupes d'entreprises et l'intégration des données sur les petites entreprises industrielles élaborées par l'INSEE.

Les **petites entreprises industrielles**, celles de moins de 20 salariés et moins de 35 MF de chiffre d'affaires, sont exclues du champ des EAE Industrie et IAA, depuis l'exercice 1998 dans ce dernier cas. Elles font l'objet d'une stratégie particulière d'élaboration des statistiques menée par l'INSEE, qui combine interrogation pluriannuelle par enquête (tous les 4 ans) et mobilisation des données fiscales dans l'intervalle. Cette stratégie est mise en œuvre concrètement à partir de 2000 avec l'utilisation des fichiers BIC sur l'exercice 1998, faisant suite à l'interrogation par enquête sur l'exercice 1997. La prochaine enquête sera préparée en 2001 pour une réalisation en 2002 sur l'exercice 2001.

Un cas particulier de petites entreprises est constitué par **les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation**. L'EAE réalisée par le SCEES auprès de la coopération agricole ne concerne que les coopératives de 10 salariés et plus. Pour permettre de disposer à échéances régulières d'une vue d'ensemble des entreprises à forme coopérative agricole, le SCEES propose de mener en 2001 sur l'exercice 2000 une enquête légère à caractère structurel sur les coopératives de moins de 10 salariés, la dernière investigation de ce type, réalisée en complément de l'EAE, remontant à l'exercice 1995. Une telle enquête pourrait à l'avenir être menée tous les 4 ans.

Le SESSI et le SCEES poursuivront leurs efforts pour améliorer la qualité et les délais de disponibilité des résultats des **enquêtes détaillées par produit**, répondant notamment aux exigences du règlement PRODCOM. La mise en œuvre de la "charte de qualité" encadrant le partenariat entre ces services enquêteurs et les organisations professionnelles agréées est un élément important à cet égard. Un autre aspect concerne la cohérence avec les résultats plus globaux que fournit l'EAE sur les facturations par branche d'activité. Le SESSI et le SCEES poursuivront leurs travaux courants de rapprochement sur données individuelles, pour ce qui concerne les enquêtes de branche qu'ils gèrent

directement. En fonction des moyens disponibles, des confrontations plus ou moins complètes avec les données des organisations professionnelles, ou avec les données douanières, seront menées.

Le **système SUSE** géré par l'INSEE confronte les données issues des EAE avec celles issues des déclarations fiscales. Il alimente en particulier le **système intermédiaire d'entreprises** (SIE), et au-delà l'élaboration des comptes nationaux. C'est également la source principale sur laquelle se base la réponse française au règlement européen sur les statistiques structurelles pour les données définitives, les données préliminaires dérivant pour leur part directement des EAE. Les délais de SUSE sont tributaires du calendrier de fourniture des fichiers "amont" : EAE et fichiers fiscaux. De nouveaux progrès sont attendus en 2001 dans la disponibilité des données SUSE basées sur la seule source fiscale, l'objectif étant la disponibilité à la fin n+1 des données relatives à l'exercice n. La rénovation en 2001 de l'application SIE associée au compte semi-définitif, après celle intervenue en 1999 pour le compte définitif, permettra de tirer pleinement bénéfice de ces progrès dans l'élaboration des comptes nationaux. Au-delà de ces gains de calendrier, l'éventualité d'une disponibilité plus précoce de la source fiscale peut poser à moyen terme la question du maintien de la collecte de données comptables dans l'EAE : des réflexions seront lancées sous la coordination de l'INSEE en 2000 ou 2001.

Le SESSI et le SCEES développeront des travaux mobilisant des **sources administratives à des fins statistiques**. La source fiscale permettra des analyses sur le financement des entreprises ou la population particulière des petites entreprises hors EAE. Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) seront également exploitées. Au Secrétariat d'État aux PME, au commerce et à l'artisanat, la Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services, qui n'a pas d'activité propre de collecte statistique, développe un important programme de mobilisation de divers fichiers administratifs et d'enquêtes existantes sur le champ de l'artisanat, des professions libérales et d'une manière générale sur les très petites entreprises, avec une orientation vers l'analyse de la compétitivité des petites entreprises et vers des études localisées.

3- Enquêtes, études thématiques et sectorielles

Pour répondre à une forte demande de données sur des thèmes variés, le SESSI et le SCEES cherchent à maintenir un rythme moyen de deux enquêtes thématiques par an, en partenariat avec les autres services enquêteurs à chaque fois que la pertinence des résultats le demande et en fonction des moyens disponibles.

En 2001, **l'enquête communautaire sur l'innovation technologique** sera lancée par le SCEES et le SESSI, en partenariat avec le Bureau des études statistiques sur la recherche du Ministère de l'éducation nationale, l'INSEE et le SES. Une **autre enquête thématique** dont le sujet reste à définir en fonction des demandes émanant du ministère ou de la société civile, pourrait être envisagée en 2001 par le SESSI. Les thèmes pressentis seraient notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les changements organisationnels dans les entreprises. Le SCEES réalisera également en 2001 **l'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme**.

La rénovation de **l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie** devrait se faire en deux temps : en 2001 (sur l'exercice 2000), l'échantillon devrait être fortement allégé, tandis que le nouveau questionnaire ne devrait être adopté qu'en 2002 (sur l'exercice 2001).

La rénovation de **l'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement** sera menée en parallèle avec la mise au point du volet complémentaire sur les dépenses courantes visant la protection de l'environnement, volet faisant l'objet d'une interrogation pluriannuelle. Ces deux opérations devront être finalisées pour un lancement en 2002, en liaison avec les modifications envisagées sur le sujet par le règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises.

Après une rénovation légère en 2000, une nouvelle version de **l'enquête sur les moyens consacrés à la recherche** par les entreprises sera proposée par le Bureau des études statistiques sur la recherche du Ministère de l'éducation nationale. L'enquête sur la recherche publique sera également revue en 2001, un effort d'harmonisation étant engagé pour mieux articuler les résultats de la R&D publique avec ceux de la R&D des entreprises.

Le Bureau des études statistiques du Ministère de la défense devrait publier un **compte satellite** complet et définitif **de la défense** en fin d'année 2000 ou au début de 2001 et une troisième édition de l'Annuaire statistique de la défense, qui pourrait être enrichie de nouvelles données (tableaux extraits du compte satellite, statistiques par sexe).

Enfin, la Mission d'observation statistique, d'étude et de documentation sur les médias du Service juridique et technique de l'information et de la communication rénovera le système d'enquêtes **Presse** ainsi que l'enquête câble. L'opportunité et la faisabilité d'une enquête sur les dépenses des annonceurs sera également étudiée.

4- Outils généraux, répertoires et méthodes

Le programme à moyen terme 1999-2003 prévoyait plusieurs opérations majeures :

- rénovation du répertoire SIRENE, ainsi que d'autres outils de base gérés à l'INSEE pour la statistique d'entreprises, la cohésion d'ensemble étant assurée dans le cadre du projet OREADE (Outils et répertoires pour l'étude, l'analyse et la démographie des entreprises),
- rénovation du fichier unique de lancement d'enquêtes FUL du SESSI, et mise en place d'un instrument analogue au SCEES pour les IAA (REBUS),
- élaboration d'outils généraux pour la statistique d'entreprise,
- mise en place progressive d'une démarche qualité pour les enquêtes statistiques publiques.

La **rénovation de SIRENE**, qui constitue le cœur du projet OREADE, est lancée, les travaux devant s'ordonner de 2000 à 2003. Celle d'autres outils centraux de l'INSEE est également engagée : ainsi la partie "tirage et coordination d'échantillon" de l'actuel OCEAN, aujourd'hui limitée aux EAE et aux enquêtes de la DARES, est appelée à devenir fin 2001 un **outil générique de coordination d'échantillons** intégrant un maximum d'enquêtes. **Les facilités de communication** entre répertoire central, fichiers d'alimentation et outils plus spécifiques constituent un enjeu essentiel du projet OREADE, de même que la réalisation d'un **système performant de documentation** pour les gestionnaires et les utilisateurs.

Le SESSI développera en 2001 la **rénovation de son FUL**, parallèlement avec la refonte de son application de traitement des enquêtes de branche directes, avec une mise en production prévue fin 2002. De même le SCEES a engagé de son côté les travaux préalables à la **constitution de son répertoire sectoriel pour l'ensemble des enquêtes IAA, le REBUS**, avec une mise en application visée pour la fin 2001. Il projette également de rénover en 2001-2002 son système de traitement des enquêtes de branche directes.

L'élaboration d'outils généraux, c'est-à-dire non liés à une opération particulière et pouvant être utilisés par un maximum d'utilisateurs, recouvre en pratique divers aspects. Le futur outil générique de coordination d'échantillon déjà cité en est un. Le serveur de restructurations CITRUS, initialement très lié aux EAE, verra en 2000 et 2001 le cercle de ses utilisateurs s'élargir. L'INSEE devrait lancer en 2001 une démarche de développement d'une plate-forme générale de traitement des enquêtes auprès des entreprises, visant en particulier ses enquêtes thématiques ou régionales, et améliorant ainsi l'efficacité de sa production statistique. Il poursuivra enfin les investigations engagées en 1999-2000 sur les problèmes posés par une collecte "multi-sources" combinant des données d'origine différente sur une même unité statistique.

La préoccupation de qualité est de plus en plus explicitement présente dans les travaux des statisticiens publics. Elle s'exprime de façon multiforme. Plusieurs aspects en ont déjà été cités. Par exemple la charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche dans l'industrie. Ou encore les différents efforts de réduction des délais mentionnés précédemment, auxquels il faut ajouter l'objectif pour l'INSEE d'obtenir plus rapidement à partir de l'enquête sur les liaisons financières un premier contour des groupes d'entreprises. La consolidation du réseau INSEE d'enquêteurs auprès des entreprises participe également à cette recherche de la qualité, de même que le développement d'une démarche plus systématique de suivi des très grandes entreprises. La mise en place d'un rapport-type sur la qualité à la fin d'une opération d'enquête sera expérimentée en 2000 et élargie en 2001. Tout cela ne constituant que les actions les plus visibles, la qualité étant aussi le résultat d'un travail de tous les jours, conforté par un effort permanent de formation.

***Annexe II : La charte de qualité des enquêtes de branche dans l'industrie (projet)
Transparents***